

Week-end de Pâques à Saint Malo

Je vous propose de démarrer cette année de Saint Malo la cité corsaire toujours imposante
Nous naviguerons vers Chausey , Jersey , Dahouet , Binic , Dinan suivant la météo
Il y a beaucoup de possibilités dans le secteur
J'ai réservé 2 bateaux donc 14 personnes
A bientôt sur les flots !



ORGANISATEUR:

Denis RICHARD : 06 61 70 77 84

LIEU :

Embarquement : Saint Malo Vendredi 19 Avril au soir
Débarquement : Lundi 22 Avril au soir

TRANSPORT

-Covoiturage/sncf

LES INDISPENSABLES

Mettez dans un sac (valise interdite) :

- des chaussures bateau ou des tennis, (si possible des bottes voile).
- un équipement de pluie : cirés et bas de cirés de bateau (prêt possible)
- duvet, vêtements chauds (gants, pulls, bonnet, polaire, écharpe) et été (bob, maillot de bain, serviette).
- casquette, lampe de poche/frontale

BUDGET : 211 Euros / pers pour la location du voilier

Ce prix comprend : la location du bateau et les frais d'organisation.

Ce prix ne comprend pas : le transport , l'avitaillement, les taxes de port (à la charge de l'équipage)

INSCRIPTION :

Envoyer le **bulletin d'inscription ci-joint** dûment rempli par courrier accompagné d'un chèque correspondant . Cotisation du CIHM à jour ou carte découverte
Les inscriptions sont faites suivant leur ordre d'arrivée (cachet de la poste) et avec chèque.

Réunion de préparation: présence souhaitée :

La réunion de préparation sera organisée le **Mardi 16 Avril** à 19h 30 au 15, rue Gay Lussac, Paris (5e).

Les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles, ils ne sont ni des guides, ni des moniteurs, ni des accompagnateurs professionnels. Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et doit être assuré (cf. programme du CIHM et charte Voile).

Week-end de Pâques à Saint Malo

BULLETIN D'INSCRIPTION

ADHESION CIHM :

Adhérent : numéro d'adhérent : _____
Carte découverte Joindre un chèque séparé à l'ordre du CIHM et un bulletin d'adhésion.
Adhésion CIHM Joindre un chèque séparé à l'ordre du CIHM et un bulletin d'adhésion
adhésion en ligne possible

ASSURANCE : Je déclare être assuré(e) pour la couverture de l'activité choisie par : (A COMPLETER)
Nom de l'assureur : _____ N° d'assurance : _____

NIVEAU VOILE : Skipper Équipier expérimenté Équipier Notions Sans expérience

TRANSPORT : Covoiturage Train
Si voiture perso : Nbre places total : _____ Heure et lieu de départ : _____

CIRES : Oui, j'ai un ciré. Je peux prêter un ciré Oui Non

CONDITIONS GENERALES d'INSCRIPTION.

En validant son bulletin (chèque), le participant accepte les conditions générales d'inscription et les règles de fonctionnement de l'activité, décrites dans la charte voile disponible sur le site du CIHM : <http://www.cihm.info> ET EN PARTICULIER, le participant accepte les conditions d'inscription décrites ci-dessous :

- Annulation du fait du participant : Les frais d'annulation s'établissent comme suit :
 - à plus de 2 mois du départ : 15 € .
 - à moins de 2 mois et plus de 1 mois du départ : 50% de l'inscription ou 15 € si un remplaçant est trouvé (et validé).
 - à moins de 1 mois du départ : 100% de l'inscription ou 15 € si un remplaçant est trouvé (et validé).

- Annulation du fait de l'organisation

Si les conditions météo sont mauvaises, la location des bateaux est maintenue, la sortie n'est pas annulée et les participants restent au port, le cas échéant (organisation de manœuvres de port, formation sécurité, navigation,...).

- Caution :

L'équipage du bateau - et donc chaque équipier - est solidaire de la caution versée par CIHM, couvrant l'ensemble des avaries. (Le CIHM limite le risque financier à 15% de la caution en souscrivant une assurance de rachat de franchise). Les pertes de matériels restent à la charge de l'équipage

- Nettoyage du bateau :

L'équipage du bateau - et donc chaque équipier - doit nettoyer le bateau au retour. Il faut prévoir 2 heures de ménage avant de pouvoir repartir.

Validation du participant

Nom et prénom :

Adresse:

Tel personnel:

Tel bureau:

E-mail:

Personne à contacter:

N° téléphone:

Mention : lu et approuvé et la date du jour Signature

L'organisateur doit confirmer votre participation à la sortie dans un délai de 10 jours. Si vous n'avez pas de confirmation dans ce délai, merci de prévenir l'organisateur.

Je joins un chèque de 211 Euros à l'ordre du CIHM.

J'envoie le bulletin avec le chèque à l'organisateur du week-end.

Denis RICHARD 53 bis Bd ARAGO 75013 PARIS

Les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles, ils ne sont ni des guides, ni des moniteurs, ni des accompagnateurs professionnels. Chaque participant est responsable de sa propre sécurité et doit être assuré (cf. programme du CIHM et charte Voile).